

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement concerne la pratique des cours de danse réguliers dispensés au sein du CENTRE AB13

Le présent règlement est affiché de façon permanente à l'accueil du CENTRE AB13 et est consultable par tous. Toute inscription au CENTRE AB13 vaut acceptation du règlement intérieur. Les tarifs des cours collectifs sont établis annuellement.

GÉNÉRALITÉS

Le CENTRE AB13 est une association régie par la loi de 1^{er} juillet 1901. Les statuts ont été déposés en Sous-préfecture d'Istres en 2014.

Afin de valider toute inscription, le CENTRE AB13 requiert les pièces suivantes :

- ✓ La fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève (si majeur) ou par le représentant légal (si mineur).
- ✓ Le coupon du règlement intérieur daté et signé par l'élève ou son représentant légal.
- ✓ Un certificat médical de moins de 3 mois attestant de l'aptitude de l'élève aux pratiques pour lesquelles il est inscrit.
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile et accident corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève.
- ✓ Le dossier d'inscription complété et accompagné de son règlement.

ACCUEIL

Pour toutes questions et renseignements, un accueil est à votre disposition. Il est en charge d'établir la liaison entre vous, la direction et les professeurs. Il est également responsable de la partie administrative du CENTRE AB13. Toutes modifications apportées à votre dossier d'inscription, devront se faire à l'accueil.

COURS DE DANSE

Le CENTRE AB13 propose différents cours de danse. Ceux-ci sont assurés par des professeurs diplômés d'état, encadrés par le directeur de l'école, Julien AZILAZIAN. Ces cours sont dispensés sur une période de 10 mois, de septembre à fin juin.

CONCERNANT LES ÉVEILS :

- ✓ Pas de cours pendant les vacances scolaires
- ✓ Les cours durent 1 heure

CONCERNANT TOUS LES AUTRES ÉLÈVES

- ✓ Les cours sont maintenus la 1^{ère} semaine des vacances scolaires sauf les deux semaines des vacances de Noël.

Chaque élève est placé dans un cours qui correspond à sa tranche d'âge et à son niveau. Néanmoins la direction se réserve le droit de modifier ce choix.

L'accès aux salles de danse est règlementé et uniquement accessible avec l'autorisation d'un professeur du CENTRE AB13. Tout accès non-autorisé sera entrainé d'une sanction.

Les cours durent de 1h à 1h30, débutent et finissent à l'heure indiquée DANS LE PLANNING. Par respect pour le professeur et les autres élèves d'un cours, il vous est demandé d'être ponctuel et de porter attention aux indications et aux conseils des professeurs. La qualité de l'écoute est garantie d'une bonne progression.

Pour des raisons de convenances, il est demandé à tout élève d'avoir une hygiène convenable, une certaine attention dans le guidage, afin d'éviter les gestes déplacés ou équivoques.

Tout élève ne pourra assister qu'aux cours auxquels il est inscrit (après règlement de la cotisation).

Avant de s'inscrire, il est permis de participer à un cours d'essai gratuit. Les cours débutent le 3 septembre 2018.

TENUE

L'élève doit se procurer une tenue obligatoire, en fonction de la discipline choisie :

- ✓ **ÉVEIL** : Justaucorps (ou tee-shirt ou débardeur) rouge + bas moulant noir (leggings ou short) + queue de cheval. **PAS DE BIJOU !**
- ✓ **JAZZ/ MODERN'JAZZ/ CONTEMPORAIN** :
 - ENFANTS : bas noir moulant + tee-shirt de couleurs + queue de cheval.
 - ADOLESCENTS ET ADULTES : la tenue est à voir avec le professeur mais dans tous les cas, les élèves doivent avoir les cheveux attachés.
- ✓ **HIP HOP/ DANCEHALL/ LADIES STYLE**: bas de jogging + tee-shirt + cheveux attachés et **des baskets qui ne serviront que pour les cours de danse.**

CLASSIQUE : Justaucorps + collant + demi-pointe + chignon.

L'élève qui n'aura pas sa tenue et/ou ne sera pas coiffé, ne sera pas accepté en cours de danse.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'école ne peut être engagée en dehors des horaires de cours. Pour les élèves mineurs, nous demandons aux parents de respecter rigoureusement les horaires. En cas de contretemps ponctuels, vous avez l'obligation de prévenir l'accueil par téléphone.

L'accès aux vestiaires et aux salles de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs. En cas de perte ou de vol, le CENTRE AB13 n'est pas tenu responsable.

Pour raison de sécurité, vous devez vous garer en position de départ.

COMPORTEMENT

Il est demandé à chaque élève de l'école, un comportement respectueux, engageant chacun à la ponctualité et à la politesse. Il est important de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux.

Ni portable, ni chewing-gum, ni bijou ne sont autorisés pendant les cours.

Des casiers sont mis à votre disposition dans les salles, permettant de stocker vos affaires personnelles.

Tout vol avéré, injure, harcèlement moral ou comportement perturbateur entraînera l'exclusion à titre définitif de l'école sans remboursement des cotisations du reste de l'année.

LA QUALITÉ D'ÉLÈVE SE PERD SANS INDEMNITÉ EN CAS DE :

- Non-paiement des cotisations
- Chèques impayés non compensés ou volés
- Détournement de biens, des moyens, ou du nom de l'école à des fins personnelles
- Non-respect des locaux et du matériel
- Agissements dangereux contre soi ou contre un tiers
- Tout motif grave tel que propos diffamatoires à l'égard d'un élève ou des professeurs
- Comportement et agissement entraînant la perturbation des cours ou de l'organisation
- Manque d'hygiène corporelle
- Attitude et geste déplacés ou équivoques
- Dégradations

ABSENCE ET PRÉSENCE

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Les absences pourront être rattrapées dans une autre discipline ou si l'effectif le permet, dans la discipline en cours, mais en aucun cas elles ne seront déduites ni remboursées.

Les rattrapages seront effectués durant le mois en cours. Pour éviter tout abus, les absences répétées ne donneront droit à aucun rattrapage.

Seuls les arrêts définitifs pour cause de déménagement à plus de 30 kms ou raisons médicales avec hospitalisation donneront lieu sur présentation de justificatifs ou certificat d'hospitalisation à un remboursement au prorata des semaines de cours restants à la date de fourniture des justificatifs.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours et de prévenir l'accueil et le professeur.

En cas d'absence du professeur, les parents et les élèves seront prévenus par mail/texto et un message sera affiché à l'intérieur du CENTRE AB13.

Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer, avant de laisser l'élève seul, que les cours ont bien lieu.

LE PAIEMENT

Le CENTRE AB13 ne demande ni frais d'adhésion, ni frais d'inscription.

Chaque élève s'engage à régler, selon son choix de paiement, les cotisations dues à son dossier d'inscription.

Si le paiement est effectué en plusieurs fois, nous demandons à l'élève ou à sa famille, par mesure de régularité d'encaissement, de nous donner la totalité de la somme à payer à l'année.

L'encaissement se fera par la suite, aux échéances prévues.

Pour valider toute inscription, le premier chèque sera encaissé dans le mois en cours.
Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables.

TARIF

Les tarifs sont fixés en début de chaque saison. Toute modification d'abonnement devra être faite en accord préalable avec les directeurs du CENTRE AB13. Les tarifs sont mentionnés à titre indicatif sur les brochures mises à votre disposition sur le site internet du CENTRE AB13.

Tout trimestre entamé est dû. Pour des raisons de cohérence et de suivi pédagogique, l'inscription s'entend sur la totalité de l'année scolaire.

En cas d'abandon de l'élève, aucun remboursement ne sera effectué.

À partir de la deuxième inscription, un tarif dégressif est appliqué aux familles par foyer fiscal s'inscrivant pour plusieurs cours. Une réduction de 10% sera appliquée sur la totalité de l'année.

DROIT D'IMAGE

En signant le règlement intérieur, tous les élèves de l'école s'engagent à abandonner tout droit à l'image au profit du CENTRE AB13, afin de pouvoir promouvoir l'image de l'école en diffusant des photos et des vidéos sur différentes plateformes de diffusion, de l'image.

Cependant, vous ne devez pas utiliser à des fins personnelles des photos ou des vidéos faisant apparaître des élèves ou des professeurs du CENTRE AB13 sans l'autorisation de la Direction.

Le CENTRE AB13 se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future l'image des élèves inscrits à des fins de communication, de publicité sur tout support que ce soit.

Par ailleurs, le CENTRE AB13 souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de son, de vue, de photographies pourront être interdites et que dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.

CHORÉGRAPHIES

Sauf dérogation, toutes chorégraphies créées, travaillées et présentées sont l'exclusivité du CENTRE AB13.

MANIFESTATIONS, CONCOURS

Le CENTRE AB13, participera tout au long de l'année à différentes manifestations autour de la danse. La direction sera seule décisionnaire sur le nombre et l'identité des élèves qui participeront à ces manifestations.

L'élève sélectionné et s'il le souhaite devra s'acquitter des frais inhérents à cette manifestation.

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Afin de mettre en valeur le travail des élèves et des professeurs, un spectacle de fin d'année sera organisé par le CENTRE AB13, dans un théâtre de la région PACA. La date et lieu vous seront communiqués dans le courant du mois d'octobre.

Si vous acceptez d'y participer, il vous sera demandé au mois de janvier une participation aux costumes (les costumes appartiennent à l'école), ainsi qu'un droit d'entrée pour les spectateurs.

La direction mettra en place plusieurs répétitions générales, dans les locaux du CENTRE AB13 mais aussi sur le lieu du spectacle, où la présence de tous les élèves est obligatoire pour le bon déroulement du spectacle.

MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Directeur Artistique
Julien Azilazian